



LE GRAND CLERMONT
72 avenue d'Italie
63000 CLERMONT-FD
Tél : 04.73.25.01.16

Réunion du comité syndical du 1er juin 2017 Quatre-vingt-unième séance

Procès-verbal : réinstallation partielle du Comité syndical

Le premier juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Comité syndical du PETR du Grand Clermont s'est réuni dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (64, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand), sur la base d'une convocation adressée le vingt-quatre mai, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En première partie de séance, l'ordre du jour sera consacré à la réinstallation partielle du Comité syndical suite aux fusions d'EPCI :

- Conditions de dépôt des listes pour la Commission d'Appel d'Offres
- Fixation du nombre de vice-Présidents
- Election des vice-Présidents au scrutin uninominal majoritaire secret à trois tours
- Election des autres membres du bureau au scrutin uninominal majoritaire secret à trois tours
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- Représentations externes et internes du Grand Clermont

En deuxième partie de séance, l'ordre du jour sera consacré aux affaires courantes :

- PV de la 80^e séance du Comité syndical
- Projet de contrat de ruralité
- Tarif de vente du guide du routard Grand Clermont
- Procédures relatives à la voie verte (DUP, mise en compatibilité des documents d'urbanisme...)
- Convention 2017 avec l'Agence d'urbanisme

Installation du Comité syndical

Monsieur Dominique ADENOT, Président, expose que le mandat des délégués de Volvic Sources et Volcans, Riom Communauté, Limagne d'Ennezat, Mur-ès-Allier, Billom St Dier Vallée du Jauron, Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier et Les Cheires a expiré suite aux fusions d'EPCI. Seuls les 37 délégués issus des EPCI fusionnés doivent être réinstallés. Pour Clermont Auvergne Métropole, les 27 délégués sont inchangés, pour cause de substitution de plein droit de la communauté urbaine à l'ensemble des délibérations et actes de la communauté d'agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20170601-PVELECT01062017-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2017

Publication : 14/06/2017

Monsieur le Président procède à l'appel des membres :

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING (départ à 19h40)
Madame Pascale AMEIL	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Christian ARVEUF	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur José BELDA	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Madame Martine BELLEROSÉ	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Jean-Marc MORVAN (départ à 19h40)
Monsieur Roland BONJEAN	Monsieur Gilbert MÉNARD
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Bertrand PASCUTO
Monsieur Jean-Michel CHARLAT (départ à 20h30)	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Antoine DESFORGES	Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Laurent DIAS	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Gérard DUBOIS	Madame Marie-José TROTE
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Chantal FAVRE-MOULIN	Monsieur Guillaume VIMONT
Madame Hélène FEDERSPIEL	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Roger GARDES	

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON	À	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Michel CHARLAT (à partir de 20h30)	À	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Cyril CINEUX	À	Madame Martine BELLEROSÉ
Monsieur Philippe GAILLARD	À	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING (à partir de 19h40)	À	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Yves LIGIER	À	Monsieur Alain DEAT
Madame Anne-Karine QUEMENER	À	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Christian SIMONET	À	Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE	Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jacques BEAUJON	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Michel BEYSSI	Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Olivier BIANCHI	Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Frédéric BONNICHON	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Cyril CINEUX	Madame Catherine QUEINNEC
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX	Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Jean-Paul CUZIN	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Philippe GAILLARD	Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Mohand HAMOUMOU	Monsieur Gérard VIALAT

Après avoir établi la liste des délégués présents, ceux représentés par leur suppléants ou ayant donné pouvoir et vérifié que le quorum est atteint, le Président de séance déclare le Comité syndical du Grand Clermont réinstallé.

Conditions de dépôt des listes- CAO

Monsieur le Président expose qu'à la suite de l'installation de nouveaux délégués au Comité, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Depuis le 1er avril 2016, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des marchés publics (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), la composition de la CAO est fixée par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif à la commission d'ouverture des plis en délégation de service public, par renvoi de l'article L. 1414-2 du même code. Il convient, conformément à l'article D 1411-5 du CGCT, préalablement à la constitution de la CAO par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Il est approuvé, à l'unanimité des membres présents, de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la CAO, comme suit :

- 1. Les listes sont déposées au début de la présente séance du Comité au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la commission ;**
- 2. Chaque liste peut comporter :**
 - Soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de siège à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants)
 - Soit un nombre inférieur de candidats que de titulaires et de suppléants à pourvoir
 - Dans tous les cas, le nombre de titulaire est égal au nombre de suppléants.
- 3. Les candidats devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.**

Fixation du nombre de vice-Président

Il a été acté politiquement en bureau du 13 juillet 2016, puis en Comité syndical du 24 novembre 2016, que chacun des 4 EPCI membres du Grand Clermont serait dorénavant représenté par 2 vice-Présidents.

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide à l'unanimité des membres présents de fixer le nombre de vice-Présidents à 8.

Election des vice-Présidents

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT, les vice-Président(e)s du P.E.T.R. du Grand Clermont sont élu(e)s au scrutin uninominal majoritaire secret à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Monsieur le Président désigne Monsieur Antoine DESFORGES secrétaire de séance ainsi que Messieurs Pierrick BELLAT et Nicolas WEINMEISTER assesseurs, les benjamins de l'Assemblée.

Il est procédé à l'élection des vice-Présidents avec bulletin de vote écrit sur papier blanc et à scrutin secret.

Successivement, le Président appelle les candidats à se faire connaître, procède au vote à bulletin secret et proclame les résultats.

VICE-PRESIDENT	CANDIDAT	RESULTATS
1 ^{er} vice-Président	Pierre PECOUL Guillaume VIMONT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 1 Bulletins blancs : 9 Suffrages exprimés : 43 Nbr de voix obtenues par M. PECOUL : 39 Nbr de voix obtenues par M. VIMONT : 4
Est élu 1^{er} vice-Président Monsieur Pierre PECOUL		
2 ^{ème} vice-Président	Gérard GUILLAUME	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 2 Bulletins blancs : 5 Suffrages exprimés : 46 Nbr de voix obtenues : 46
Est élu 2^{ème} vice-Président Monsieur Gérard GUILLAUME		
3 ^{ème} vice-Président	Gilles PAULET	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 1 Bulletins blancs : 2 Suffrages exprimés : 50 Nbr de voix obtenues : 50
Est élu 3^{ème} vice-Président Monsieur Gilles PAULET		
4 ^{ème} vice-Président	Jean-Pierre BUCHE	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 1 Bulletins blancs : 4 Suffrages exprimés : 48 Nbr de voix obtenues : 48
Est élu 4^{ème} vice-Président Monsieur Jean-Pierre BUCHE		
5 ^{ème} vice-Président	Roger GARDES	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 9 Suffrages exprimés : 44 Nbr de voix obtenues par Mr GARDES : 43 Nbr de voix obtenues par Mr BUCHE : 1
Est élu 5^{ème} vice-Président Monsieur Roger GARDES		
6 ^{ème} vice-Président	Blandine GALLIOT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 6 Suffrages exprimés : 47 Nbr de voix obtenues : 47
Est élue 6^{ème} vice-Présidente Madame Blandine GALLIOT		

7 ^{ème} vice-Président	Marc REGNOUX Guillaume VIMONT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 5 Suffrages exprimés : 48 Nbr de voix obtenues par M. REGNOUX : 43 Nbr de voix obtenues par M. VIMONT : 5
Est élu 7^{ème} vice-Président Monsieur Marc REGNOUX		
8 ^{ème} vice-Président	Dominique GUELON	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 1 Bulletins blancs : 3 Suffrages exprimés : 49 Nbr de voix obtenues : 49
Est élu 8^{ème} vice-Président Monsieur Dominique GUELON		

Election des autres membres du bureau

Le Président expose que l'élection des autres membres du bureau se déroule de la même façon au scrutin uninominal majoritaire secret à trois tours. Il rappelle que l'article 7 des statuts du PETR fixe la représentativité des EPCI au sein du bureau. Il convient donc d'élire 2 membres du bureau pour Clermont Auvergne Métropole, 4 pour Riom Limagne et Volcans, 3 Pour Mond'Arverne et 2 pour Billom Communauté.

Successivement, le Président appelle les candidats à se faire connaître, procède au vote à bulletin secret et proclame les résultats.

AUTRES MEMBRES DU BUREAU	CANDIDAT	RESULTATS
15 ^{ème} membre du bureau	Pascale AMEIL Guillaume VIMONT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 2 Suffrages exprimés : 51 Nbr de voix obtenues par Mme AMEIL : 46 Nbr de voix obtenues par M. VIMONT : 5
Est élue membre du bureau Madame Pascale AMEIL		
16 ^{ème} membre du bureau	Martine BELLEROSE	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 6 Suffrages exprimés : 47 Nbr de voix obtenues par Mme BELLEROSE : 45 Nbr de voix obtenues par M. VIMONT : 2
Est élue membre du bureau Madame Martine BELLEROSE		

17 ^{ème} membre du bureau	Frédéric BONNICHON	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 4 Bulletins blancs : 8 Suffrages exprimés : 41 Nbr de voix obtenues : 41
Est élu membre du bureau Monsieur Frédéric BONNICHON		
18 ^{ème} membre du bureau	Mohand HAMOUMOU	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 4 Bulletins blancs : 16 Suffrages exprimés : 33 Nbr de voix obtenues par Mr HAMOUMOU : 30 Nbr de voix obtenues par Mr MELIS : 2 Nbr de voix obtenues par Mr DEAT : 1
Est élu membre du bureau Monsieur Mohand HAMOUMOU		
19 ^{ème} membre du bureau	Anne-Karine QUEMENER	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 2 Bulletins blancs : 4 Suffrages exprimés : 47 Nbr de voix obtenues : 47
Est élue membre du bureau Madame Anne-Karine QUEMENER		
20 ^{ème} membre du bureau	Nicolas WEINMEISTER	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 1 Bulletins blancs : 3 Suffrages exprimés : 49 Nbr de voix obtenues par Mr WEINMEISTER : 47 Nbr de voix obtenues par Mr DEAT : 1 Nbr de voix obtenues par Mr HAMOUMOU : 1
Est élu membre du bureau Monsieur Nicolas WEINMEISTER		
21 ^{ème} membre du bureau	Pascal PIGOT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 4 Bulletins blancs : 3 Suffrages exprimés : 46 Nbr de voix obtenues : 46
Est élu membre du bureau Monsieur Pascal PIGOT		
22 ^{ème} membre du bureau	Serge CHARLEMAGNE	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 3 Bulletins blancs : 4 Suffrages exprimés : 46 Nbr de voix obtenues : 46
Est élu membre du bureau Monsieur Serge CHARLEMAGNE		
23 ^{ème} membre du bureau	Gérard VIALAT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 1 Bulletins blancs : 4 Suffrages exprimés : 48 Nbr de voix obtenues : 48
Est élu membre du bureau Monsieur Gérard VIALAT		

24 ^{ème} membre du bureau	Jean-Michel CHARLAT	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 2 Bulletins blancs : 5 Suffrages exprimés : 46 Nbr de voix obtenues : 46
Est élu membre du bureau Monsieur Jean-Michel CHARLAT		
25 ^{ème} membre du bureau	Gilles VOLDOIRE	Nombre de bulletins : 53 Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 4 Suffrages exprimés : 49 Nbr de voix obtenues : 49
Est élu membre du bureau Monsieur Gilles VOLDOIRE		

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président de séance expose que la CAO est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président du PETR - Président de la commission- et 5 membres titulaires et le même nombre de suppléants, élus parmi les membres de l'Assemblée.

Pour rappel, la CAO est compétente pour l'attribution des marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, à savoir, pour les pouvoirs adjudicateurs :

- 209 000 € HT pour les fournitures et services,
- 5 225 000 € HT pour les travaux.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article L. 1411-5 du CGCT). Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, mais le nombre de titulaires égale le nombre de suppléants. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après avoir constaté la liste des candidats déposée selon les conditions fixées en début de séance,

Après avoir décidé à l'unanimité des membres présents, de procéder à ces nominations au scrutin public, en application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT,

Sont élus à la majorité des membres présents moins une abstention :

Titulaires

- Martine FAUCHER
- Jacques CHEVALIER
- Marc REGNOUX
- Jean-Claude ARESTE
- Gérard GUILLAUME

Suppléants

- Michel BEYSSI
- Mohand HAMOUMOU
- Anne-Karine QUEMENER
- Serge CHARLEMAGNE
- Gilles VOLDOIRE

Représentations du Grand Clermont

1. LES REPRESENTATIONS EXTERNES

- **Représentation à l'agence d'urbanisme Clermont métropole**

Le Grand Clermont est adhérent de l'Agence d'urbanisme Clermont métropole depuis 2003.

Il bénéficie d'une représentation de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme, parmi lesquels 3 sont appelés à siéger en Conseil d'administration, parmi lesquels 2 sont amenés à siéger en bureau.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à la majorité des membres présents, moins une abstention, d'acter le principe de désignation suivant :

- Titulaires : Le Président + 1 représentant par EPCI
- Suppléants : 1 représentant par EPCI + 1 représentant supplémentaire pour Clermont Auvergne Métropole

- **Représentation à l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne)**

Le Grand Clermont est adhérent à l'ARDTA depuis 2006. Il collabore étroitement aux projets de l'ARDTA par sa politique d'accueil de nouvelles populations mise en place depuis 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à la majorité des membres présents, moins une abstention, d'acter le principe de désignation suivant : le Président et le vice-Président chargé des problématiques d'accueil de nouvelles populations.

- **Représentation au Comité de pilotage du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise)**

La révision du Plan de Déplacements urbains (PDU) de l'agglomération clermontoise est engagée depuis le dernier trimestre de l'année 2016. Le périmètre de réflexion est celui du SCoT du Grand Clermont, le périmètre d'actions est réduit au ressort territorial du SMTC, maître d'ouvrage du PDU. 3 élus du Grand Clermont sont invités à y siéger.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, les noms délégués suivants pour les représenter au sein du Comité de pilotage des EPCI : Gérard GUILLAUME, Nicolas WEINMEISTER, Gilles PAULET.

2. LES REPRESENTATIONS INTERNES

- **Commission SCoT**

En qualité de Personne Publique Associée, le syndicat du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU avec le SCOT dans un délai de 3 mois (article L 123-9 du code de l'urbanisme) ; sur celle des PLH dans un délai de 2 mois (R 302-9 du code de la construction et de l'habitation) ; sur celle des permis de construire ou d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher dans un délai de 1 mois (R 423-59 du code de l'urbanisme) ; sur celle du PDU dans un délai de 3 mois (Article L 1214-15).

Par délibération en date du 16 octobre 2014, l'Assemblée délibérante du Grand Clermont a décidé par souci d'efficacité :

- de confier à la commission SCoT le soin d'examiner les avis techniques formulés sur les projets de PLU, PLH, PDU, permis d'aménager et permis de construire de plus de 5.000 m² de surface de plancher, au regard de la comptabilité avec le SCoT, sachant que la dite-commission pourra saisir le bureau et/ou le Comité syndical en cas de difficulté sur un dossier ;
- de donner délégation au Président, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, sur l'émission des avis, sachant que le Président peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, au vice-Président chargé du SCoT, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission SCoT : 5 titulaires par EPCI et le même nombre de suppléants, au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires, sachant que cette commission requiert une assiduité particulière, à raison d'une commission par mois.

- **Commission tourisme**

La commission tourisme s'était organisée en 2014 autour d'élus ayant une expertise touristique, désignés par les EPCI, n'étant pas nécessairement membres du Grand Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission tourisme : 2 délégués minimums par EPCI au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires.

- **Comité consultatif du commerce**

Chacun des EPCI était représenté par 1 titulaire et éventuellement 1 suppléant en 2014.

Le Comité consultatif s'est inégalement réuni, au regard de projets jugés à faible incidence. Il a été convenu de changer de méthode et de réunir avant chaque CDAC le Comité consultatif, quel que soit la nature du projet, et de l'étayer de sujets de fonds (ex : DAAC, réinvestissement des friches, manager de centre-ville...).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein du Comité consultatif du commerce : 2 délégués chacun pour Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne et Billom communauté, 3 délégués pour Clermont Auvergne Métropole et le même nombre de suppléants.

- **Comité de programmation Leader**

Il est l'organe décisionnel du GAL Stratégie du Val d'Allier. Il est chargé de :

- La sélection des opérations qui bénéficieront de financement LEADER (programmation, report ou rejet) : audition des porteurs de projets, analyse des projets sur la base d'une grille de sélection
- La modification éventuelle de la maquette financière, des fiches actions, de la stratégie, du règlement intérieur
- La mise en œuvre de la stratégie
- L'évaluation du dispositif (à mi-parcours et en fin de programme)
- Le suivi de la maquette financière

Le PETR du Grand Clermont est représenté au sein du Comité de programmation par 2 titulaires et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein du Comité de programmation Leader :

- **Titulaires : le Président et le vice-Président chargé des questions de valorisation du Val d'Allier,**
- **Suppléants : 1 représentant pour chacun des EPCI concernés par le périmètre d'éligibilité Leader, à savoir Mond'Arverne et Billom communauté.**

- **Comité de pilotage voie verte**

Il est chargé de suivi opérationnel du projet de voie verte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein du Comité de pilotage voie verte : le Président, le vice-Président en charge de la voie verte, 2 représentants par EPCI directement concernés par le tracé : Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne et Billom Communauté, 1 représentant Riom Limagne et Volcans.

- **Commission Attractivité**

La commission s'est organisée librement sans règle spécifique de représentation, associant y compris des élus non délégués du Grand Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission attractivité : 2 délégués minimums par EPCI, au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires.

- **Commission Habitat et Déplacement**

La commission s'est organisée librement sans règle spécifique de représentation, associant y compris des élus non délégués du Grand Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission Habitat et Déplacement : 2 délégués minimums par EPCI, au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires.

~~~~~

La clôture de la première partie de séance a été prononcée à 19h30.

A Clermont-Ferrand, le 8 juin 2017.

**Le Président,  
Dominique ADENOT.**

